

BAISSE RECETTES DE L'ÉTAT 2023

Source : ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023 de la Cour des Comptes

Malgré une croissance économique positive en volume et un contexte d'inflation, les recettes fiscales nettes sont en diminution par rapport à 2022 et s'établissent à **322,9 Md€** (hors remboursements et dégrèvements d'impôts locaux). **Cette baisse de 7,4 Md€ par rapport à 2022 (-2,2 %)**, après deux années de net rebond (+39,8 Md€ en 2021 puis +27,5 Md€ en 2022) est le reflet de la modification de la structure des recettes fiscales de l'État et du poids croissant d'impositions plus volatiles.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) fait l'objet de 10,5 Md€ de transferts supplémentaires aux collectivités territoriales pour compenser la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les recettes d'impôt sur les sociétés (IS) diminuent fortement (-5,3 Md€) : la croissance du bénéfice fiscal a nettement ralenti en 2022, dans un contexte de sortie des mesures d'urgence et de hausse des prix qui contracte les marges : ce ralentissement a pesé sur l'évolution des acomptes et le solde versés en 2023.

La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation entraîne des pertes de recettes de 2,8 Md€,

La prorogation du bouclier tarifaire en 2023 a un impact estimé à -2,6 Md€.

Une part plus importante de la fraction d'accise perçue sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (exemple, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, **TICPE** : -1,2 Md€) est transférée à l'AFIT (Établissement public national ayant pour mission le financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilité).

L'impôt sur le revenu (IR) diminue modérément (-0,4 Md€) sous l'effet de diverses mesures portant notamment sur les heures supplémentaires et sur le crédit d'impôt services à la personne.

Les autres recettes fiscales nettes progressent sensiblement : les retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers, le prélèvement de solidarité, ainsi que les droits de mutation à titre gratuit. La taxe générale sur les activités polluantes croît de 0,6 Md€ en raison d'une recette exceptionnelle de la taxe incitative à l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les transports. Le transfert de la CVAE des communes et des départements à l'État entraîne une hausse de ses recettes de près de 10 Md€, compensée en partie par la diminution des reliquats de CVAE régions déjà budgétisés.

Recettes fiscales nettes de l'État en milliards d'euros :

IR net : 2022 : 89 / 2023 : 88,6 soit -0,4	IS net : 2022 : 62,1 / 2023 : 56,8 soit -5,3
TICPE : 2022 : 18 / 2023 : 16,8 soit -1,2	TVA nette : 2022 : 100,8 / 2023 : 95,2 soit -5,6
Autres recettes : 2022 : 60,3 / 2023 : 65,5 soit +5,2	
TOTAL recettes fiscales nettes : 2022 : 330,3 / 2023 : 322,9 soit -7,4	

Pour info recettes non fiscales nettes 2023 : 25,1 milliards d'euros

Ventilation des recettes fiscales nettes 2023 :

TVA : 30 % - **IR** : 27 % - **Autres recettes** : 20 % - **IS** : 18 % - **Ex-TICPE** : 5 %